

**GRAND QUARTIER GÉNÉRAL**

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2111 656

Le 31 janvier 2022

OBJET : **Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) concernant les événements liés à Cédrika Provencher et Martin Carpentier**

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 25 novembre 2021, visant à obtenir divers documents concernant les événements liés à Cédrika Provencher et à Martin Carpentier, plus précisément :

1. **La soumission journalière du rapport cso1240 du 15 au 22 décembre 2015** [disparition Cédrika Provencher] :

Toutefois, nous ne pouvons pas vous communiquer les documents demandés puisque le statut dudit dossier est toujours sous « enquête ». Effectivement, une divulgation de ces renseignements serait susceptible d'entraver son déroulement, et ce, comme le prévoit l'article 28(2) de la *Loi sur l'accès*.

2. **La soumission journalière du rapport cso1240 du 8 au 11 juillet 2020** [disparition de Norah, Romy et Martin Carpentier] :

Quant à cet aspect, nous vous transmettons la fiche CSO1240 repérée entre le 8 au 11 juillet 2020 qui a été produite par le Centre de suivi opérationnel relativement à l'affaire de Martin Carpentier.

Toutefois, certains renseignements ont été caviardés, car ils constituent des renseignements personnels confidentiels en vertu des articles 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès*. De plus, des renseignements de nature confidentielle dont la divulgation serait susceptible de révéler les composantes d'un système de communication destiné à l'usage exclusif des policiers ont été protégés (article 28(6) de la *Loi sur l'accès*).

Nous devons aussi refuser de donner communication aux documents qui contiennent des renseignements de nature confidentielle dont la divulgation serait susceptible de réduire l'efficacité

d'un programme et d'un plan d'action ainsi que de révéler une méthode d'enquête, une source confidentielle d'information (articles 28(3) et 29 de la *Loi sur l'accès*).

Quant aux logs d'opération du Centre de vigie et de coordination opérationnelle (CVCO) liés à cet événement, nous vous informons que ces documents ont été transmis au Bureau du coroner. Effectivement, dans un cas de décès, lorsque le coroner procède à une investigation, le rapport d'enquête policière est annexé au rapport d'enquête du coroner. L'accessibilité aux documents relatifs à l'enquête policière est alors encadrée par la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès, RLRO c R-0.2 [LRCCD]. Entre autres, l'article 180 de cette loi exclut l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRO c A-2.1 [*Loi sur l'accès*] aux documents que vous souhaitez obtenir.

Par conséquent, veuillez acheminer votre demande à cet organisme qui assumera cette responsabilité en conformité avec l'article 101 de la LRCCD, dont voici les coordonnées :

Bureau du coroner
a/s du Coroner en chef
Édifice Le Delta 2
2875, boul. Laurier, bureau 390
Sainte-Foy (Québec) G1V 5B1
Téléphone : 1-888-267-6637
www.coroner.gouv.qc.ca

Ceci étant, nous vous invitons à consulter une réponse transmise le 20 août 2021 dans le cadre d'une demande d'accès à l'information portant sur diverses communications relativement à l'affaire Martin Carpentier, et ce, du 10 au 24 juillet 2020. Cette réponse est diffusée sur notre site Internet :

<https://www.sq.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2021/08/2021-08-20-courriels-guy-lapointe.pdf>

3. *Tout rapport quotidien produit entre les 15 et 22 décembre 2015 inclusivement mentionnant les opérations policières liées à la disparition de Cédrika Provencher :*

Veuillez vous référer à la réponse au point 1.

4. *Tout rapport quotidien produit entre les 8 et 11 juillet 2020 inclusivement mentionnant les opérations policières liées à la disparition de Norah, Romy et/ou Martin Carpentier à Saint-Apollinaire :*

5. *Tout document produit entre le 10 juillet 2020 et le 20 novembre 2021 faisant état des conclusions, compte-rendu, debriefing, minutes de debriefing, notes et suivis sur l'opération liée à l'affaire Carpentier survenue en juillet 2020 à Saint-Apollinaire, incluant textos (SMS) et courriels :*

Quant aux points 4 et 5, nous vous transmettons les documents qui ont été repérés et que la *Loi sur l'accès* nous permet de vous communiquer, soit :

- Rapport d'intervention sauveteur;
- Compte-rendu de réunion (OPS Recherche St-Apollinaire);
- Note relative à l'Alerte Amber;
- Fiche d'information produite le 13 janvier 2021;
- Note relative aux événements survenus à St-Apollinaire.

Toutefois, certains renseignements ont été caviardés, car ils constituent des renseignements personnels confidentiels en vertu des articles 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès*. La *Loi sur l'accès* prévoit en effet qu'un renseignement personnel est confidentiel, sauf si sa divulgation est autorisée par la personne concernée.

Nous devons aussi refuser de donner communication aux documents qui contiennent des renseignements de nature confidentielle dont la divulgation serait susceptible de réduire l'efficacité d'un programme et d'un plan d'action ainsi que de révéler une méthode d'enquête, une source confidentielle d'information (articles 28(3) et 29 de la *Loi sur l'accès*).

6. *Toute communication audio avec le centre de gestion des appels de la Sûreté du Québec concernant l'accident, la disparition, les recherches et la localisation de Norah, Romy et Martin Carpentier entre les 8 et 11 juillet 2020 :*

Quant à cet aspect, nous vous informons que la carte d'appel du Centre de vigie et de coordination opérationnelle (CVCO) liée à cet événement a été transmise au Bureau du coroner. Effectivement, dans un cas de décès, lorsque le coroner procède à une investigation, le rapport d'enquête policière est annexé au rapport d'enquête du coroner.

L'accessibilité aux documents relatifs à l'enquête policière est alors encadrée par la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès, RLRQ c R-0.2 [LRCCD]. Entre autres, l'article 180 de cette loi exclut l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c A-2.1 [*Loi sur l'accès*] aux documents que vous souhaitez obtenir.

Par conséquent, veuillez acheminer votre demande à cet organisme qui assumera cette responsabilité en conformité avec l'article 101 de la LRCCD, dont voici les coordonnées :

Bureau du coroner
a/s du Coroner en chef
Édifice Le Delta 2
2875, boul. Laurier, bureau 390
Sainte-Foy (Québec) G1V 5B1
Téléphone : 1-888-267-6637
www.coroner.gouv.qc.ca

Également, quant aux autres communications audio, celles-ci ne peuvent pas vous être transmises sans le consentement des personnes impliquées, en raison des articles 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès*. La *Loi sur l'accès* prévoit en effet qu'un renseignement personnel est confidentiel, sauf si sa divulgation est autorisée par la personne concernée.

7. *Tout document produit en 2021 faisant état de la réponse ou du suivi aux recommandations formulées par le Bureau du coroner en lien avec les rapports sur les décès de Norah, Romy et Martin Carpentier, incluant toute réponse fournie à ce Bureau après lecture des versions préliminaires de ces rapports :*

Quant à cet aspect, nous vous transmettons les documents qui ont été repérés relativement aux suivis des recommandations formulées par le Bureau du Coroner, soit :

- Topo exécutif;
- Accusé réception transmis au Bureau du Coroner;
- Plan d'action pour le suivi des recommandations;

- Annexe au plan d'action;
- Réponse transmise au Bureau du Coroner.

Toutefois, des renseignements personnels à caractère public ont été caviardés en vertu de l'exception prévue à l'article 57 de la *Loi sur l'accès*. Nous considérons que leur divulgation est de nature à nuire ou à entraver le travail d'un organisme qui en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime.

Cependant, nous ne pouvons vous communiquer tous les renseignements demandés sans le consentement des personnes impliquées, en raison des articles 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès*. La *Loi sur l'accès* prévoit en effet qu'un renseignement personnel est confidentiel, sauf si sa divulgation est autorisée par la personne concernée.

Également, nous devons refuser l'accès aux documents qui contiennent des renseignements de nature confidentielle dont la divulgation serait susceptible d'avoir des incidences sur la sécurité publique (articles 28 et le 2^e alinéa de l'article 29 de la *Loi sur l'accès*).

De plus, certains documents contiennent des avis, des analyses et des recommandations faits par des membres du personnel de la Sûreté du Québec depuis moins de 10 ans (article 37 de la *Loi sur l'accès*).

Par ailleurs, certains renseignements ne vous sont pas transmis en raison de l'article 14 de la *Loi sur l'accès* puisque les renseignements retirés en vertu des articles de la loi invoqués précédemment en formaient la substance.

Finalement, quant aux documents d'encadrement institutionnels (politique de gestion, procédure et formulaires) dont nous disposons en matière de disparitions et d'enlèvements incluant l'alerte Amber, nous vous invitons à consulter le site Internet de la Sûreté. Les documents que la *Loi sur l'accès* nous permet de communiquer ont déjà été transmis dans le cadre de réponses à des demandes antérieures :

<https://www.sq.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/10/2020-10-22-docs-admin-disparitions.pdf>

<https://www.sq.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2021/02/2021-02-09-docs-admin.pdf>

<https://www.sq.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2018/06/2018-05-30-alerte-silver.pdf>

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi mentionnés et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Original signé

Émilie Roy
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

Centre de suivi opérationnel
Liste des dossiers CSO

Du 2020-07-08 00 h 00 au 2020-07-11 23 h 59

Dossier : CSO- [redacted]

Nature : Suivi opérationnel
Provenance : Carte d'appel [redacted]
Carte d'appel : [redacted]

Date : 2020-07-08 Heure : 22:04 Créé par : [redacted]
Date : 2020-07-08 Heure : 15:15 Modifié par : [redacted]

Dos SQ: [redacted] - Accident avec blessé(s)
No SIGMA: [redacted] Poste de la MRC de Lotbinière
Demandeur: Aut 20, 288km (St-Apollinaire)
Endroit: Accident 10-06 / Occupants non localisés

Informations supplémentaires: Capotage d'un véhicule seul
Airbag déployé / Impact important
Possibilité de 3 occupants / 1 adulte et 2 enfants

Événement SAP: Alerte Amber
Date: 2020-07-08 Heure : 21:24

[redacted]

AJOUT
SIU: [redacted]

Recherche hélicoptère autorisé [redacted]
[redacted] marcheurs affectés aux recherches

***AJOUT ***

Alerte Amber déclencher [redacted] à 13h20

[redacted]



RAPPORT D'INTERVENTION SAUVETEUR

Numéro d'événement (dossier)

1. INFORMATION SUR LA MISSION

Conditions météorologiques canicule	Température 4 4 °C	Date (aaaa-mm-jj) 2 0 2 0 - 0 7 - 0 9
Lieu km 266 A20 EST St-Apollinaire		
Heure du sauvetage Arrivée (hh:mm) 0 7 : 0 0 Fin (hh:mm)		
RESPONSABLE		
Nom, prénom du responsable	Matricule	Téléphone Poste
ENQUÊTEUR		
Nom, prénom	Matricule	Téléphone Poste

2. IDENTIFICATION DES VICTIMES

Victime 1	Nom, prénom Carpentier, Martin	
Victime 2	Nom, prénom Carpentier, Nora	
Victime 3	Nom, prénom Carpentier, Romy	

3. TYPE DE MISSION

<input checked="" type="checkbox"/> Recherche hélicoptée	<input type="checkbox"/> Sauvetage avalanche	<input type="checkbox"/> Sauvetage en hauteur	<input type="checkbox"/> Sauvetage médical	<input type="checkbox"/> Sauvetage/Assistance
<input checked="" type="checkbox"/> Recherche terrestre	<input type="checkbox"/> Sauvetage eau vive	<input type="checkbox"/> Sauvetage hélicopté	<input type="checkbox"/> Sauvetage sur glace	
<input type="checkbox"/> Autre (précisez) :				

4. MOYENS UTILISÉS

4.1 SAUVETAGE			
<input type="checkbox"/> Bateau	<input type="checkbox"/> Motomarine	<input type="checkbox"/> Véhicule amphibie (Argo)	<input type="checkbox"/> Véhicule tout terrain (VTT)
<input type="checkbox"/> Embarcation gonflable (Fortuna)	<input type="checkbox"/> Motoneige	<input checked="" type="checkbox"/> Véhicule routier (VR)	<input type="checkbox"/> Autre (précisez) :
<input checked="" type="checkbox"/> Hélicoptère (précisez) : <input checked="" type="checkbox"/> SQL <input type="checkbox"/> SQA <input checked="" type="checkbox"/> BPQ <input type="checkbox"/> Autre (précisez) :	Numéro d'autorisation :		
4.2 EXTRACTION/MATÉRIEL UTILISÉ			

5. PARTICIPANTS À LA MISSION

Nom, prénom du commandant

Nom, prénom du pilote

Nom, prénom du chargé de mission

Matricule

Nom, prénom du 1^{er} sauveteur

Matricule

Nom, prénom du 2^e sauveteur

Matricule

6. NARRATION

Dossier Alerte Amber affaire Carpentier. Accident haute vitesse impliquant le véhicule de Carpentier qui a fait une sortie de route avec capotage. Il a fui les lieux de l'accident avec ses deux filles. Recherches sur 4 jours pour l'équipe de recherche et sauvetage:

- 9 juillet avec SQL
- 10 juillet au sol avec 6T13
- 11 et 12 juillet avec BPQ pilote

Localisation des deux fillettes le 11 juillet par l'équipe de marcheurs

8. SIGNATURE

Nom, prénom du sauveteur

Arsenault, Vincent

Matricule

1 2 9 3 3

Signature

Date (aaaa-mm-jj)

2 0 2 0 - 0 7 - 2 8

	Résumé des discussions	Commentaires, suite à donner et responsable	Échéance (a-m-j)
1. Mot de bienvenue	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Cette rencontre a pour but d'échanger sur les moyens mis en place et travaux lors de l'opération de recherches à St-Apollinaire. ❖ Les principaux acteurs, officiers et sous-officiers participent ainsi que les tech. de recherche, GIRT et coordonnateur de recherche. 		
2. Pourquoi un Débriefing	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Permet de réviser les points forts et les points faibles, les bons coups et les moins bons coups. Se préparer pour la prochaine mission. 		
3. Résumé de l'évènement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Accident de voiture, recherche des victimes, alerte Amber, etc. ❖ Lecture de la fiche d'information des enquêtes. ❖ Présentations de la carte de Doris avec les points principaux. 		
4. Les informations suite à l'accident	<ul style="list-style-type: none"> ❖ [REDACTED] ❖ [REDACTED] 		
5. Missing person Act	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Voir à relancer ce dossier car l'hôpital de Lévis ne voulait pas donner de l'info [REDACTED] 		
6. L'équipe de recherche	<ul style="list-style-type: none"> ❖ [REDACTED] ❖ [REDACTED] ❖ [REDACTED] ❖ Tenter de garder les mêmes ressources. 		
7. Enquête vs Recherche	<ul style="list-style-type: none"> ❖ [REDACTED] ❖ [REDACTED] ❖ Ordre inversé dans la liaison avec l'enquête. [REDACTED] 		

	Résumé des discussions	Commentaires, suite à donner et responsable	Échéance (a-m-j)
	<ul style="list-style-type: none"> ❖ [REDACTED] ❖ Un PC unifié a été la clef ❖ Assigner un technicien de recherche aux enquêtes pour permettre de faire la liaison technique avec l'enquête. ❖ [REDACTED] ❖ Le tout s'est très améliorés à partir du samedi et de l'arrivé au PC enquête de l'officier SIU. 		
8. Technicien de recherche	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les techniciens de recherche ressentent beaucoup de fatigue mentalement et physiquement à cause de leurs longues heures de travail [REDACTED] ❖ Il faut plus de support pour encadrer les techniciens de recherche. ❖ Tenter de les doubler, [REDACTED] ❖ [REDACTED] trouver des nouveaux techniciens de recherche. ❖ Garder le même tout le long de la mission. 		
9. Cavalerie	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Emmanuelle : Elle nous parle de la capacité des chevaux dans le bois et de l'expérience qu'elle a vécue avec le volet communication. Elle précise qu'elle voudrait former la cavalerie en recherche. Cela apporterait un plus pour l'équipe de recherche. 		
10. Briefing/débriefing	<ul style="list-style-type: none"> ❖ [REDACTED] ❖ [REDACTED] ❖ [REDACTED] ❖ Il fallait faire de la formation [REDACTED] 		
11. Équipement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ [REDACTED] ❖ Des génératrices pour l'air climatisé du pca. Il a fait près de 40 avec l'humidité. ❖ Borne Wi-Fi/LTE ❖ [REDACTED] 		

	Résumé des discussions	Commentaires, suite à donner et responsable	Échéance (a-m-j)
12. Équipe terrestre/ découverte des corps	<ul style="list-style-type: none"> ❖ [REDACTED] ❖ Il y a un suivi avec ceux qui en sentait le besoin (rétroaction émotionnel le 24 Juillet) 		
13. Maîtres-Chiens	<ul style="list-style-type: none"> ❖ C'est une première dans l'histoire de la sureté du Québec qu'il y avait maitres-chiens sur le terrain en même temps. ❖ [REDACTED] 		
14. Service d'intervention d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Il faut prioriser le service d'intervention d'urgences dans leur mandat premier. [REDACTED] [REDACTED] Une ligne de marche avec des membres équipés et expérimentés est beaucoup plus efficace. ❖ Il y aurait plus de terrain couvert. ❖ [REDACTED] ❖ [REDACTED] ❖ Agir comme un service et non un module. ❖ Être des exemples pour tous ceux qui viennent nous assister. ❖ Ne pas partir dans des discussions. Moi j'aurais fait ceci ou cela mais de partager nos idées la fin des journées avec les responsables. ❖ Respecter la structure et jouer chacun son rôle, être prêt à ne pas être dans la fonction qu'on aurait souhaité. 		
15. Formation du travail d'équipe	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Dans le futur, faire des formations de structure SMU aux officiers et de travail d'équipe. C'est-à-dire, faire des entrainements avec les différents spécialistes mais ensemble. ❖ [REDACTED] ❖ Camp de recherche ❖ Les mi ont des entrainements à planifiés [REDACTED] [REDACTED] 		
16. Récapitulatif	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Claude récapitule et un tour de table est fait avec chacun des participants. ❖ Rétroaction constructive 		

	Résumé des discussions	Commentaires, suite à donner et responsable	Échéance (a-m-j)
17. Remerciements et clôture de la réunion	❖ Claude remercie les participants de leur implication durant la mission mais aussi d'être à la rétroaction opérationnelle.		



NOTE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

André Goulet

Grande fonction des enquêtes criminelles

Approbation finale
Signature :
Date :

EXPÉDITEUR : Benoit Dubé, directeur
Direction des enquêtes criminelles

DATE : 2020-11-30

OBJECTIF : Pour information

OBJET : Alerte Amber de Saint-Apollinaire (Norah et Romy Carpentier)

ÉTAT DE SITUATION

Le mercredi 8 juillet 2020, vers 21h15, Martin Carpentier et ses deux fillettes ont un accident de voiture au kilomètre 288 de l'autoroute 20. Selon un témoin, le véhicule aurait fait une embardée, puis des tonneaux dans le terre-plein central. Lorsque les policiers sont arrivés sur les lieux de l'accident, il n'y avait personne à bord du véhicule. Des recherches ont immédiatement été entreprises à proximité de la scène avec la présomption que les occupants auraient pu être éjectés du véhicule, sans succès. Des recherches se sont poursuivies tout au long de la nuit ainsi que le lendemain matin [REDACTED]

Le jeudi 9 juillet 2020 à 13h20, la Sûreté déclenche une alerte Amber afin de retrouver Norah et Romy Carpentier, âgées respectivement de 11 ans et 6 ans, enlevées par leur père Martin Carpentier.

[REDACTED] A la suite de la découverte des corps des deux jeunes filles, la Sûreté a levé l'alerte Amber, qui constituera la plus longue alerte Amber de l'histoire du Québec. [REDACTED]

N'ayant toujours aucune trace de Martin Carpentier, la Sûreté a poursuivi les recherches et a continué de déployer plusieurs ressources sur le terrain. Le lundi 20 juillet 2020, vers 19h00, soit 12 jours après le début des recherches, le corps de Martin Carpentier est finalement retrouvé [REDACTED]

Rétroaction des événements

Le 8 octobre 2020, les principaux intervenants de la Sûreté impliqués dans l'alerte Amber se sont réunis afin de revenir sur la chronologie des événements. Cette rencontre a notamment permis aux membres d'analyser les interventions effectuées, de souligner les bonnes pratiques et d'émettre quelques recommandations. En effet, chaque événement d'une telle envergure est unique et présente un lot de défis qui lui est propre. Le présent exercice de rétroaction a donc été effectué dans un souci d'amélioration continue des connaissances et de la performance, au regard du déclenchement de l'alerte Amber et du déploiement policier qui en découle.

ANALYSE ET COMMENTAIRES

1. Surveillance du territoire

Les événements débutent par un accident de voiture impliquant le véhicule de Martin Carpentier, qui était accompagné de ses deux jeunes filles.

- Dès l'arrivée des patrouilleurs, un ratissage est effectué afin de localiser les occupants puisque personne ne se trouve à bord.
- [REDACTED] personne n'est en mesure d'éclaircir les patrouilleurs sur la situation.
- N'ayant toujours aucune trace des individus, un maître-chien est déplacé sur les lieux afin de poursuivre les recherches.
- Des vérifications sont également effectuées [REDACTED]

2. Enquête et déclenchement de l'alerte Amber

Le 9 juillet, vers 1h45, un enquêteur de la MRC de la Nouvelle-Beauce est appelé en renfort considérant que Martin, Norah et Romy Carpentier manquent toujours à l'appel. Lorsque ce dernier arrive sur les lieux, il réalise qu'un important déploiement policier est en place et que plusieurs démarches ont été amorcées afin de localiser les trois personnes disparues. Tout au long de la nuit, les recherches dans le secteur se poursuivent, [REDACTED] et des vérifications additionnelles sont effectuées afin de localiser les individus.

[REDACTED] Une équipe d'enquêteurs des crimes majeurs est alors assignée au dossier et un poste de commandement est érigé sur la scène de l'accident.

Dans la matinée du 9 juillet, les doutes quant à l'état de santé du père se concrétisent, amenant ainsi les enquêteurs à craindre pour la sécurité des enfants.

Un coordonnateur en disparition et enlèvement est contacté à 9h40. [REDACTED]

[REDACTED] Tout en se mettant en route vers Saint-Apollinaire, le coordonnateur effectue diverses démarches d'enquête additionnelles et procède à la validation des critères de déclenchement de l'alerte Amber.

Tout au long de la matinée du 9 juillet, les principaux intervenants et gestionnaires au dossier sont surchargés d'appels, [REDACTED] Aussitôt avisée de la situation, la Direction des enquêtes criminelles organise une conférence téléphonique vers 12h45 réunissant les principaux décideurs et gestionnaires en enquête concernés. Lors de cette conférence, les critères Amber sont confirmés et la responsabilité du dossier est confiée au Service des enquêtes sur les crimes contre la personne. L'alerte Amber est déclenchée à 13h20.

En vue de la diffusion de l'alerte Amber, un arrimage avec la Direction des communications et de relations internationales est effectué dans les minutes suivantes. [REDACTED]

À 14h50, l'avis est transmis dans la boîte courriel du Centre des opérations gouvernementales (Québec en alerte) et l'alerte est diffusée sur le site Amber Québec, par la Sûreté ainsi que par les médias. [REDACTED]

[REDACTED] L'alerte Amber est publicisée via Québec en alerte (cellulaire) à 15h23 et publicisée via Québec en alerte (télévision) à 15h25.

3. Gestion des appels et traitement des informations

À la suite du déclenchement de l'alerte Amber, des milliers d'informations ont été reçues, validées et traitées. [REDACTED]

[REDACTED] Ce tri a notamment permis aux policiers sur le terrain de gagner du temps, puisque l'information leur était transmise qu'une seule fois.

RECOMMANDATIONS

La rétroaction effectuée a permis d'analyser l'opération policière qui s'est tenue du 8 au 20 juillet dernier et d'identifier certaines actions susceptibles d'optimiser la prise en charge et le déroulement des opérations policières inhérentes à l'alerte Amber. La Direction des enquêtes criminelles reconnaît les efforts déployés et est consciente des difficultés et des embûches rencontrées tout au long de l'opération.

En effet, une maîtrise des critères ainsi que des rôles et des responsabilités par tous les intervenants impliqués se veut essentielle au maintien de l'état de préparation nécessaire pour ce type d'événement, qui ne se produit qu'occasionnellement.

De façon proactive, diverses actions ont été mises en place à la suite de l'événement de Saint-Apollinaire dans un souci d'amélioration continue de la performance. À cet égard,

- Le 29 octobre 2020, divers documents et outils relatifs aux disparitions et enlèvements (guide, procédure, directive, formulaire) ont été transmis à l'ensemble des officiers de la DEC
- Une **mise à jour du Guide sur l'alerte Amber** a été réalisée en fonction des constats et de l'expérience acquise lors de l'alerte Amber déclenchée en juillet dernier.
- Des **rappels systématiques** seront effectués annuellement auprès des policiers de la Sûreté
 -
 -
- Des **simulations** relatives au déclenchement de l'alerte Amber seront organisées par l'entremise du comité directeur Amber.

Préparée par : VT, Direction des enquêtes criminelles

Date : 2020-10-29

Vérifiée par : JP, Direction des enquêtes criminelles
JL, Direction des enquêtes criminelles

Date : 2020-11-30

Approuvée par : BD, Direction des enquêtes criminelles

Date : 2020-11-30



FICHE D'INFORMATION

SUJET

Disparition d'un homme et de deux fillettes en bordure d'autoroute 20 à Saint-Apollinaire, le 8 juillet 2020.

CONTEXTE/PROBLÉMATIQUE

- Le 8 juillet 2020, à 21h24, le CGA de Québec reçoit un appel indiquant qu'est survenu un accident sur l'autoroute 20 direction Est au km 288 à Saint-Apollinaire dans la région Chaudière-Appalaches. Suite à l'impact, aucun conducteur ne fût retrouvé, ni aucun passager.

Des recherches terrestres sont dès lors entamées. Rapidement, le dossier a été pris en charge par les effectifs locaux de la Sûreté du Québec (Sûreté), et la structure de commandement appropriée a été déclenchée.

- En janvier 2021, une émission de JE est sur le point d'être diffusée concernant les actions prises dans ce dossier, notamment le rejet par la Sûreté de l'offre de participation des bénévoles dans les premières heures de l'opération de recherche.

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

- Dès le 8 juillet au soir, un ratissage intensif des lieux a été effectué par tous les intervenants d'urgence locaux (pompiers, ambulanciers et patrouilleurs SQ). Les patrouilleurs du poste autoroutier de Chaudière-Appalaches se sont joints également pour ratisser

Dès le début de l'opération, un poste de commandement (PC) mobile a été ouvert et pris en charge initialement par le superviseur de relève en devoir. Un enquêteur DEMRC a été assigné. Les patrouilleurs locaux et le maître-chien mobilisés ont débuté les recherches terrestres.

- Le Service d'intervention d'urgence (SIU) est aussitôt mobilisé via l'officier en disponibilité du SIU. Celui-ci assigne un coordonnateur de recherche pour assister à distance le PC. L'hélicoptère SQL, avec à bord une équipe de sauveteurs, est déployé à 9h00 pour réaliser les premiers survols. Une équipe de marcheurs (MI-SAGC-MRC) sont déployés sur place, avec un technicien de recherche, un GIRT, un maître-chien et un véhicule tout terrain (VTT). Le dossier est également pris en coordination par un officier de la Division des enquêtes sur les crimes majeurs (DECM) dès 8h00 le 9 juillet. À 13h20, l'Alerte Amber est déclenchée.

- Dans l'intervalle entre l'alerte de la disparition et la possibilité d'intégrer le soutien des bénévoles ou autres organismes aux stratégies de recherche, la structure de recherche doit être établit

Seuls des bénévoles équipés, formés et structurés peuvent participer à ce type de recherche, sous la coordination de la Sûreté.

- Le soutien de l'Association québécoise des bénévoles en recherche et sauvetage (AQBR) a été demandé par la Sûreté, et dès le 10 juillet au matin, 4 bénévoles ont été jumelés à des policiers. Lorsque les fillettes ont été retrouvées le 11 juillet, la stratégie de recherche a été revue et les bénévoles de l'AQBR ont été démobilisés dès le lendemain. Il s'agissait dès lors, d'une recherche d'un suspect de meurtre en cavale.

AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION DANS CE DOSSIER (PAS POUR DIFFUSION)

Initiales du rédacteur : CL/GB

Grande fonction de la surveillance du territoire

Date : mercredi 13 janvier 2021

CONFIDENTIEL



NOTE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Patrick Bélanger
Grande fonction de la Surveillance du territoire

Approbation finale
Signature :
Date :

EXPÉDITEUR : Luc Belzile, directeur
District Est

DATE : 2021-01-13

OBJECTIF : Pour information

RÉFÉRENCE : [n° de la requête/dossier]

OBJET : Événements survenus à St-Apollinaire – Martin Carpentier

ÉTAT DE SITUATION

À 21h24, le 8 juillet 2020, un appel est entré au CGA pour une sortie de route (collision avec blessé) sur l'autoroute 20, à la hauteur du KM 288, en direction Ouest, Saint-Apollinaire. À 21h40, deux patrouilleurs du poste de la MRC de Lotbinière arrivent sur les lieux et y trouvent un véhicule abandonné.

ANALYSE ET COMMENTAIRES

- À leur arrivée, les patrouilleurs constatent que les ambulanciers étaient déjà sur place.
- Ceux-ci leur confirment qu'aucun occupant du véhicule ne s'y trouvait.
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- Dès le début de l'opération, un poste de commandement (PC) mobile a été ouvert et pris en charge par le superviseur de relève et par la suite par l'officier du Centre de services local (1h35).
- [REDACTED]
- À 21h49, le CVCO fut avisé de l'événement en cours.
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- À 22h18, une demande assistance est transmise aux patrouilleurs SQ du Poste autoroutier de Chaudière-Appalaches pour ratisser [REDACTED]
- À 23h10, le maître-chien arrive sur les lieux, [REDACTED] seront ratisés dans la nuit et aucun élément d'intérêt ne fut trouvé.
- [REDACTED]
- À 00h41, un reconstitutionniste (niveau 4) part de Montréal pour venir sur les lieux. [REDACTED]
- À 1h15, l'officier d'opération du CSMRC Pont-Rouge, le capitaine Jean-François Ouellet demande que soit envoyé sur place un enquêteur. [REDACTED]
- [REDACTED]
- À 3h37, on procède à la fermeture de l'autoroute 20 Est, elle sera rouverte à 5h03.
- [REDACTED]
- À 7h, [REDACTED] pour mobiliser l'hélicoptère SQ et obtenir des marcheurs supplémentaires du Module d'intervention.
- [REDACTED]
- À 7h15, le Poste de commandement mobile des enquêtes est déployé sur place [REDACTED]
- [REDACTED]
- À 8h00, Le dossier est également pris en coordination par un officier de la Division des enquêtes sur les crimes majeurs (DECM).
- [REDACTED]
- À 9h30, l'équipe de recherche du Module d'intervention arrive sur les lieux.

ANALYSE ET COMMENTAIRES

- L'ensemble de ces démarches initiales a été réalisée [REDACTED] afin d'établir les stratégies de recherche.
- Le travail des équipes terrestres déployées se sont poursuivies jusqu'à la fin de l'opération.

CONSULTATIONS

L'inspecteur Jean-Pierre Pelletier, commandant CNCA, le capitaine Jean-François Ouellet, officier d'opération CSMRC Pont-Rouge, le capitaine Guy Cliche, directeur du CSMRC Pont-Rouge et le Lieutenant Dany Boulianne et la DMU

IMPACTS

Médiatique (émission JE du 14 janvier 2021)

RECOMMANDATIONS

- Aucune recommandation particulière à formuler, à notre point de vue, le CSMRC a réagi promptement devant cet événement.

Préparée par : GB, District Est

Date : 2021-01-13

Vérifiée par : JP, Commandant région CNCA

Date : 2021-01-13

Approuvée par : LB, Directeur District-Est

Date : 2021-01-13



TOPO EXÉCUTIF

Rapports d'investigation du coroner à la suite des décès de Norah, Romy et Martin Carpentier

2021-10-29

DESCRIPTION/CONTEXTE

Le 28 octobre 2021, la Sûreté reçoit les trois rapports de la coroner Sophie Régnière rédigés à la suite des investigations sur les décès de Norah, Romy et Martin Carpentier. Elle y conclut notamment que Norah et Romy ont été victimes d'homicide alors que Martin Carpentier s'est suicidé.

Rappelons que le mercredi 8 juillet 2020, vers 21 h 15, Martin Carpentier et ses deux jeunes filles ont été impliqués dans une collision automobile au kilomètre 288 de l'autoroute 20. Le conducteur et les passagères ne sont pas restés sur place. Des recherches ont été entreprises dans le secteur et se sont poursuivies tout au long de la nuit ainsi que le lendemain matin. Le jeudi 9 juillet à 13 h 20, la Sûreté a déclenché une alerte Amber afin de retrouver les deux jeunes filles, qui ont finalement été retrouvées le 11 juillet. Martin Carpentier a, quant à lui, été retrouvé le 20 juillet.

Dans son rapport, la coroner formule plusieurs recommandations, certaines s'adressant au ministère de la Sécurité publique (MSP) et d'autres plus spécifiquement à la Sûreté du Québec. Soulignons que deux de ses recommandations sont tirées du rapport du Comité consultatif sur la réalité policière (CCRP) tel qu'indiqué ci-dessous :

- Pour le MSP :
 - Évaluer la pertinence de revoir les critères de déclenchement de l'alerte Amber afin qu'ils soient plus inclusifs, notamment pour tout type de disparitions d'enfants;
 - Inscrire dans la *Loi sur la police* l'obligation pour la Sûreté de créer et maintenir une unité de coordination consacrée aux disparitions et de créer l'obligation pour tous les services de police de lui signaler les disparitions (recommandation 24 du CCRP).
- Pour la Sûreté du Québec :
 - Travailler en étroite collaboration avec ses partenaires provinciaux et fédéraux utiles pour mener à bien leurs interventions sur le terrain.
 - Procéder à un examen exhaustif portant sur sa pratique et ses actions en lien avec l'événement afin de dégager ce qui a fonctionné de ce qui n'a pas fonctionné et de tirer des enseignements pour l'amélioration des processus d'intervention en cas de disparition d'enfants.
 - Revoir ses protocoles de communication en situation d'urgence afin d'optimiser la diffusion des messages, permettant une diffusion plus rapide et plus efficace, avec le maximum d'informations pouvant être partagées et en utilisant le maximum de médias de masse.
- Pour le MSP, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère de la Justice du Québec (MJQ) :
 - Élaborer une directive conjointe sur l'interprétation donnée au cadre législatif entourant le partage d'informations en contexte d'urgence et favoriser son application par le biais des professionnels et des gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux (recommandation 7 du CCRP).

RAPPEL DES FAITS/ACTIONS POSÉES

- Le 29 octobre 2021, à la suite de la réception des rapports de la coroner, des représentants de la Direction des enquêtes criminelles (DEC), de la Direction des mesures d'urgence ainsi que du Service des communications se sont réunis afin de refaire une rétroaction sur l'événement en fonction du contenu des rapports et des recommandations qu'ils contiennent.
- Cette rencontre a permis de mettre en lumière que les diverses actions posées de façon proactive par la Sûreté à la suite de l'événement de Saint-Apollinaire ont permis de répondre en grande partie aux recommandations qui lui sont adressées. Il est entre autres questions des actions suivantes :
 - Un courriel rappelant les bonnes pratiques lors d'une disparition ou d'un enlèvement ainsi que le rôle des coordonnateurs en disparitions et enlèvements a été transmis le 21 août 2020.
 - Tenue de deux débriefings un exécutif (2020-09-11) et un opérationnel (2020-10-08) à la suite de l'opération policière afin d'identifier à la fois les points à améliorer et les bons

coups à conserver lors de futures opérations. Plusieurs des actions décrites ci-dessous découlent d'ailleurs de ce débriefing.

- Révision de l'ensemble du processus entourant le traitement des dossiers de disparition et actualisation des divers documents de référence en la matière. [REDACTED]
 - D'autres outils de référence seront développés et/ou actualisés afin d'assurer un maintien continu du niveau d'alerte et de vigilance des membres.
- Mise à jour du *Plan d'opération — Alerte Amber* en fonction des constats et de l'expérience acquise lors des événements de St-Apollinaire (diffusion du plan au personnel concerné de l'organisation le 22 février 2021).
- Bonification de la liste des membres participant à la conférence téléphonique sur la validation et le déclenchement de l'alerte AMBER [REDACTED]
- L'évaluation de la présence des 3 critères de déclenchement de l'alerte Amber est faite avec une plus grande flexibilité. [REDACTED]
 - D'ailleurs, cette plus grande flexibilité peut être l'un des facteurs expliquant la hausse du nombre d'alertes AMBER déclenchées. En effet, dans les 5 dernières années, soit de 2016 à 2020, il y a eu, en moyenne, 2 alertes déclenchées par année. En 2021, en date du 29 octobre, on compte déjà 6 alertes déclenchées.
- Élaboration en cours d'un gabarit de déclenchement de l'alerte AMBER par le Service des communications qui est adapté aux besoins de la Sûreté et du Service de police de la Ville de Montréal, qui sont les seuls à pouvoir déclencher ce type d'alerte. [REDACTED]
 - Soulignons également que le Service des communications procède, quelques fois par année, à des tests de déclenchement de l'alerte AMBER avec le COG. [REDACTED]
- L'ensemble de ces actions contribue également à réduire les délais requis pour la prise de décision de déclencher l'alerte et sa diffusion, mais également pour la mise en œuvre des démarches d'enquête et de recherche appropriées en fonction des circonstances.
- Soulignons enfin que la Sûreté collabore aux réflexions du MSP relativement à la mise en œuvre de certaines recommandations du CCRP dont s'inspirent certaines des recommandations de la coroner.
 - En ce qui concerne plus spécifiquement la recommandation sur la collaboration avec des partenaires provinciaux et fédéraux, la Sûreté, par l'entremise de l'équipe de coordination des disparitions et des enlèvements (CDE), entretient déjà de nombreux liens avec de tels partenaires. [REDACTED]
 - Concernant la recommandation portant sur l'élaboration d'une directive conjointe sur l'interprétation donnée au cadre législatif entourant le partage d'informations en contexte d'urgence (recommandation 7 du CCRP), la Sûreté ne peut y être que favorable et collaborer, le cas échéant, aux travaux du MSP.

ACTIONS À VENIR

- Rédaction d'un plan de déploiement en situation à haut risque.
- La Sûreté poursuit sa collaboration avec le MSP afin de mettre en œuvre les recommandations 24 et 25 du CCRP.

Rédigé par : AR

Direction des enquêtes criminelles

Approuvé par : BD

Direction des enquêtes criminelles

Date de transmission : 2021-10-29



Cabinet du directeur général

Le 4 novembre 2021

Madame Pascale Descary, avocate
Coroner en chef
Bureau du coroner
Édifice Le Delta 2, bureau 390
2875, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V SB1

Madame Descary,

Par la présente, nous accusons réception de la correspondance que vous avez adressée à la directrice générale par intérim, Mme Johanne Beausoleil, le 26 octobre dernier.

Nous avons pris connaissance de votre demande portant sur les rapports d'investigation du coroner concernant les décès des enfants Norah, Romy Carpentier et de M. Martin Carpentier et l'avons transmise à l'unité concernée afin qu'elle l'analyse et y donne le suivi approprié.

Veuillez agréer, Madame Descary, mes meilleures salutations

Le directeur,



Benoit Trudel

SUIVI DES RECOMMANDATIONS

Rapports d'investigation de la Coroner Me Sophie Régnière Décès de Norah, Romy et Martin Carpentier

Dossier de la Direction de la vérification (DV) : 2021-025

Requête du Cabinet : REQ 987

Dossier du Coroner : 2020-04602, 2020-04603 et 2020-04803 5943

Coroner en chef, Maître Pascale Descary

Novembre 2021

Mise à jour : 3 décembre 2021

Fait par : Direction de la vérification



PLAN D'ACTION

**Direction de la
vérificatio**

Procédure de suivi du plan d'action

Collaborateurs désignés pour le suivi du plan d'actio

Personnes-ressources des unités responsables

Personnes-ressources de la DV

Direction des communications et des relations internationales (DCRI)	Capitaine Nicolas Roberge [REDACTED]	Directeur adjoint aux opérations	Inspectrice Mélanie Léveillé-Desjardins [REDACTED]
Direction de la sécurité des réseaux de transport (DSRT)	Lieutenant Simon Ste-Marie [REDACTED]	Vérificatrice	Sergente Mélanie Dumaresq Via Teams
District Est	Inspecteur-chef Alain Bernier [REDACTED]		
Direction des mesures d'urgence (DMU)	Inspecteur Éric Laurendeau [REDACTED]		
Direction des enquêtes criminelles (DEC)	Inspecteur Jean Lafrenière [REDACTED] [REDACTED] Conseillère		

Instructions

1. Veuillez inclure les dossiers support (ex. : fichier informatique, photo, copie de rapport, formulaire, correspondance, instruction, compte rendu de réunion, etc.) en lien avec les actions à même le plan d'action (merci de ne pas joindre les pièces dans un courriel).
2. Au fur et à mesure de la réalisation des actions, vous devrez inscrire dans la colonne « Actions mises en place », les gestes concrets posés pour améliorer la situation.
3. Adresse courriel à utiliser pour l'envoi de votre plan d'action : [REDACTED]

En tout temps, la DV est disponible afin de valider l'orientation de vos actions avant la soumission de votre plan. Le but étant d'éviter de vous investir dans des actions qui ne rencontreront pas les recommandations énoncées.

N°	RECOMMANDATION	ÉCHÉANCIER FIXÉ PAR L'UNITÉ RESPONSABLE : 2022-03-31	GESTIONNAIRE INSPECTEUR JEAN LAFRENIÈRE, DIRECTEUR ADJOINT, DIRECTION DES ENQUÊTES CRIMINELLES				
<p>Il est recommandé à la Sûreté du Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En lien avec la recommandation précédente¹ qui a trait à l'unité de coordination à être formée, de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires provinciaux et fédéraux utiles pour mener à bien leurs interventions sur le terrain. 							
ACTIONS PLANIFIÉES		ACTIONS MISES EN PLACE		COMMENTAIRES DE L'UNITÉ RESPONSABLE			
Action 1							
Responsable :	Jean Lafrenière, directeur adjoint, Direction des enquêtes criminelles	Deux rencontres de démarrage des travaux ont eu lieu :		Les travaux d'élaboration du plan sont en cours.			
Rédaction d'un plan d'opération afin d'optimiser l'arrimage, tant à l'interne qu'avec les partenaires provinciaux et fédéraux lors d'opération policière d'envergure sous la responsabilité des enquêtes criminelles.		<ul style="list-style-type: none"> • Une rencontre avec les représentants de la GFST le 17 novembre 2021 : 					
[REDACTED]		<ul style="list-style-type: none"> • Une rencontre interne au niveau de la Direction des enquêtes criminelles le 25 novembre 2021: 					
Action 2							
Responsable :	Inscrire le nom de la personne responsable de la mise en place de l'action.	Inscrire la date et joindre vos documents support.		ESPACE RÉSERVÉ À LA DV ET À L'ORGANISME EXTERNE RÉALISATION DE LA RECOMMANDATION			
Inscrire l'action retenue afin de permettre la réalisation de la recommandation. Notez que pour une recommandation, plusieurs actions peuvent être retenues. Chacune des actions fera l'objet d'un suivi par la Direction de la vérification.						En cours	X
				En suspens		Non rencontrée	Ne s'applique plus

¹ Il est recommandé au ministère de la Sécurité publique :

- d'évaluer la pertinence de revoir les critères pour un déclenchement de l'alerte AMBER pour que celle-ci soit plus inclusive, notamment pour tout type de disparition d'enfants;

- d'inscrire dans la Loi sur la police l'obligation pour la Sûreté du Québec de créer et de maintenir une unité de coordination consacrée aux disparitions et de créer l'obligation pour tous les services policiers de signaler les disparitions à cette unité.

Action 3		
Responsable :	Inscrire le nom de la personne responsable de la mise en place de l'action.	Inscrire la date et joindre vos documents support.
Inscrire l'action retenue afin de permettre la réalisation de la recommandation. Notez que pour une recommandation, plusieurs actions peuvent être retenues. Chacune des actions fera l'objet d'un suivi par la Direction de la vérification.		

N°	RECOMMANDATION	ÉCHÉANCIER FIXÉ PAR L'UNITÉ RESPONSABLE : RÉALISÉE	GESTIONNAIRE INSPECTEUR JEAN LAFRENIÈRE, DIRECTEUR ADJOINT, DIRECTION DES ENQUÊTES CRIMINELLES
<p>Il est recommandé à la Sûreté du Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De procéder à un examen exhaustif portant sur sa pratique et ses actions en lien avec l'événement afin de dégager ce qui a fonctionné de ce qui n'a pas fonctionné et de tirer des enseignements pour l'amélioration des processus d'intervention en cas de disparition d'enfants. 			
ACTIONS PLANIFIÉES		ACTIONS MISES EN PLACE	COMMENTAIRES DE L'UNITÉ RESPONSABLE
Action 1			
Responsable :	Jean Lafrenière, directeur adjoint, Direction des enquêtes criminelles	Examen exhaustif des pratiques et actions :	Les actions mises en place sous la responsabilité du Service de la diffusion et des relations médias déclinées à la recommandation 3 de ce plan constituent également des améliorations aux processus d'intervention en cas de disparition.
<p>Actions déjà mises en place lors de l'élaboration du plan d'action et décrites dans la section « actions mises en place. »</p>		<p>2020-09-11 : Débriefing exécutif</p> <p>Objet : Débriefing Exécutif Amber</p> <p>Emplacement : Réunion Microsoft Teams</p> <p>Heure de début : ven. 2020-09-11 09:00</p> <p>Heure de fin : ven. 2020-09-11 10:00</p>	Référence : annexe_PLA_2122-025_REC_3_20211201
<p>Tenue de deux débriefings, un exécutif (2020-09-11) et un opérationnel (2020-10-08) à la suite de l'opération policière afin d'identifier à la fois les points à améliorer et les bons coups à conserver lors de futures opérations.</p>		<p>2020-10-08 : Débriefing opérationnel</p> <p>Objet : Débriefing Amber / Dossier Carpentier</p> <p>Emplacement : GQG Montréal - Salle 8.63 et Teams (lien à venir)</p> <p>Heure de début : jeu. 2020-10-08 13:00</p> <p>Heure de fin : jeu. 2020-10-08 17:00</p>	
<p>Le 29 octobre 2021, à la suite de la réception des rapports de la coroner Me Sophie Régnière, des représentants de la Direction des enquêtes criminelles (DEC), de la Direction des mesures d'urgence (DMU) ainsi que du Service de la diffusion et des relations médias se sont réunis afin de refaire une rétroaction sur l'événement en fonction du contenu des rapports et des recommandations qu'ils contiennent.</p>		<p>2021-10-29 : Rencontre à la suite de la réception des rapports de la coroner</p> <p>[REDACTED]</p>	
		<p>Amélioration des processus d'intervention:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour du <i>Plan d'opération — Alerte Amber</i> en fonction des constats et de l'expérience acquise lors des événements de St-Apollinaire (diffusion du plan au personnel concerné de l'organisation le 22 février 2021). <p>[REDACTED]</p>	

		<ul style="list-style-type: none"> Révision de l'ensemble du processus entourant le traitement des dossiers de disparition <p>L'évaluation du premier critère de déclenchement de l'alerte Amber, soit l'enlèvement d'un enfant, est faite avec une plus grande flexibilité,</p>			
ESPACE RÉSERVÉ À LA DV ET À L'ORGANISME EXTERNE RÉALISATION DE LA RECOMMANDATION					
Action 2			En cours	Partiellement rencontrée	Pleinement rencontrée X
Responsable :	Inscrire le nom de la personne responsable de la mise en place de l'action.	Inscrire la date et joindre vos documents support.	En suspens	Non rencontrée	Ne s'applique plus
Inscrire l'action retenue afin de permettre la réalisation de la recommandation. Notez que pour une recommandation, plusieurs actions peuvent être retenues. Chacune des actions fera l'objet d'un suivi par la Direction de la vérification.			2021-12-03 : Considérant l'ensemble des actions mises en place et la démonstration avec les pièces preuves, la présente recommandation est pleinement rencontrée.		
Action 3					
Responsable :	Inscrire le nom de la personne responsable de la mise en place de l'action.	Inscrire la date et joindre vos documents support.			
Inscrire l'action retenue afin de permettre la réalisation de la recommandation. Notez que pour une recommandation, plusieurs actions peuvent être retenues. Chacune des actions fera l'objet d'un suivi par la Direction de la vérification.					

N°	RECOMMANDATION	ÉCHÉANCIER FIXÉ PAR L'UNITÉ RESPONSABLE : RÉALISÉE	GESTIONNAIRE CAPITAINE NICOLAS ROBERGE, RESPONSABLE, SERVICE DE LA DIFFUSION ET DES RELATIONS MÉDIA
<p>Il est recommandé à la Sûreté du Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De revoir des protocoles de communication en situation d'urgence afin d'optimiser la diffusion des messages, permettant une diffusion plus rapide et plus efficace, avec le maximum d'informations pouvant être partagées et en utilisant le maximum de médias de masse. 			
ACTIONS PLANIFIÉES		ACTIONS MISES EN PLACE	COMMENTAIRES DE L'UNITÉ RESPONSABLE
Action 1			
Responsable :	Capitaine Nicolas Roberge, Responsable, Service de la diffusion et des relations médias	Années 2020 et 2021	Cet espace est prévu pour inscrire les détails pertinents expliquant notamment, la raison des délais, des obstacles, pour la mise en place de l'action.
Référence : annexe_PLA_2122-025_REC_3_20211201	De multiples actions ont été mises en place en matière de communication d'urgence et de transmission d'informations aux différents partenaires et médias :	Description complète des actions au document suivant : annexe_PLA_2122-025_REC_3_20211201	
[Redacted content]			
Action 2			

Responsable :	Inscrire le nom de la personne responsable de la mise en place de l'action.	Inscrire la date et joindre vos documents support.	ESPACE RÉSERVÉ À LA DV ET À L'ORGANISME EXTERNE			
Inscrire l'action retenue afin de permettre la réalisation de la recommandation. Notez que pour une recommandation, plusieurs actions peuvent être retenues. Chacune des actions fera l'objet d'un suivi par la Direction de la vérification.			RÉALISATION DE LA RECOMMANDATION			
Action 3			En cours	Partiellement rencontrée	Pleinement rencontrée	X
Responsable :			En suspens			
	Inscrire le nom de la personne responsable de la mise en place de l'action.	Inscrire la date et joindre vos documents support.	Non rencontrée			
	Inscrire l'action retenue afin de permettre la réalisation de la recommandation. Notez que pour une recommandation, plusieurs actions peuvent être retenues. Chacune des actions fera l'objet d'un suivi par la Direction de la vérification.		Ne s'applique plus			
			2021-12-03 : Considérant l'ensemble des actions mises en place et la démonstration avec les pièces preuves, la présente recommandation est pleinement rencontrée.			

Alerte AMBER

Documents de référence en matière de communication média

- Guide des pratiques en matière de communications médias de la Sûreté
- Guide des pratiques policières du ministère de la Sécurité publique (section 2.6.5)
- Politique de gestion PG-GEN-32
- Chartes canadienne et québécoise des droits et libertés
- Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
- Loi sur la police

Travaux effectués pour l'amélioration des pratiques

- Des travaux d'améliorations du site Internet Alerte Amber ont été faite, [REDACTED]
- Une augmentation du nombre de « clic » à la seconde a également été faite pour permettre à un plus grand nombre de personne d'accéder au site Internet en même temps. [REDACTED]
- Des exercices simulés se font d'ailleurs autant à l'interne qu'avec les partenaires et ce plusieurs fois par année. [REDACTED]
- Un partage de nos pratiques et de nos documents de travail est fait avec le SPVM qui peut également déclencher des Alertes AMBER. [REDACTED]
- Un formulaire dynamisé qui permet de compléter uniquement les informations essentielles à l'alerte et qui génère automatiquement les gabarits de texte utiles pour le COG a été développé. [REDACTED]
- Dès février 2021, nous avons entrepris des travaux avec le Bureau de la stratégie et de la performance (BSP) pour la création d'un formulaire dynamique (SQ-o-089) [REDACTED]
- [REDACTED] Le formulaire SQ-o-089 est utilisé en version projet-pilote depuis le 26 octobre 2021. [REDACTED]
- Un guide de rédaction a été élaboré pour permettre de compléter correctement le formulaire SQ-o-089. [REDACTED]
- Une révision complète de tous les documents de travail a été faite dans le but d'alléger le processus d'approbation de chaque envoi. [REDACTED]



- Le guide d'intégration pour le site Internet de l'Alerte AMBER a également revu dans le but de la rendre encore plus facile d'utilisation.



- Un visuel générique a été mis sur pied pour permettre une diffusion rapide de l'alerte



- Des gabarits CANVA ont été développés pour permettre de regrouper les informations et les photos des personnes disparues sur un même visuel.



- La structure des communications a été simplifiée pour réduire au minimum le nombre d'intervenant.



- La liste des partenaires prioritaires est mise à jour régulièrement.
- Une sensibilisation constante est faite aux médias afin qu'ils s'abonnent à notre compte Twitter pour être informé des événements opérationnels. Nous comptons actuellement (2021-11-30) 215 749 abonnés sur le compte Twitter de la Sûreté du Québec, 195 345 abonnés sur la page Facebook de la Sûreté du Québec et 119 862 abonnés sur la page Facebook de l'Alerte Amber.
- Les lignes éditoriales de nos plateformes sociales ont été revues pour rendre nos comptes Twitter plus opérationnels.



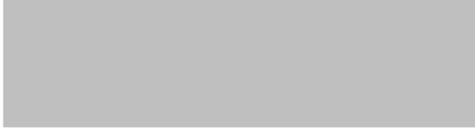
Lors d'une veille d'alerte AMBER (enlèvement non confirmé)

- Nous avons créé des gabarits de messages qui pourraient être diffusés en période de veille d'Alerte AMBER.

Gabarit de courriel médias – Veille Alerte AMBER



- Gabarit pour les médias sociaux – Veille Alerte AMBER



- Ces messages vont sensibiliser la population au fait que les policiers enquêtent sur une possible disparition d'enfant.
- Ces messages devront être autorisés par la DEC avant diffusion.

Disparitions

Documents de références

- Procédure de traitement d'une demande de médiatisation d'une disparition



- Guide des pratiques en matière de communications médias de la Sûreté
- Guide d'enquête sur les disparitions et les enlèvements au Québec – Évaluation du risque par les enquêteurs.

Travaux en continu

- Formation des agents d'information pour l'intégration des communiqués sur le site Internet





Direction générale

Le 8 décembre 2021

Maître Pascale Descary
Coroner en chef
Édifice Le Delta 2, bureau 390
2875, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5B1

Maître,

Suite à leur réception, nous avons procédé à l'analyse des rapports d'investigation de la Coroner Sophie Régnière, n° 2020-04602, 2020-04603 et 2020-04844 5943. Ceux-ci concernent les décès des enfants Norah et Romy Carpentier et de M. Martin Carpentier, survenus le 9 juillet 2020, dans la municipalité de Saint-Apollinaire.

Ces rapports font état de trois recommandations adressées à la Sûreté du Québec, dont la première est :

- 1) *En lien avec la recommandation adressée au ministère de la Sécurité publique qui a trait à l'unité de coordination à être formée, de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires provinciaux et fédéraux utiles pour mener à bien leurs interventions sur le terrain¹.*

À cet égard, soulignons que la Sûreté du Québec compte, au quotidien, sur le soutien et la collaboration de nombreux partenaires afin d'accomplir sa mission. Toutefois, un nouveau plan d'opération est en développement afin d'optimiser l'arrimage, tant au sein de notre organisation qu'avec les partenaires provinciaux et fédéraux lors d'opération policière d'envergure sous la responsabilité des enquêtes criminelles.

¹ Recommandation adressée à la Sûreté du Québec dans les rapports d'investigation de la Coroner Me Sophie Régnière, N/réf. : 2020-04602, 2020-04603 et 2020-04844 5943.

Il est recommandé au ministère de la Sécurité publique :

- d'évaluer la pertinence de revoir les critères pour un déclenchement de l'alerte AMBER afin que celle-ci soit plus inclusive, notamment pour tout type de disparition d'enfants;
- d'inscrire dans la *Loi sur la police*, l'obligation pour la Sûreté du Québec de créer et de maintenir une unité de coordination consacrée aux disparitions et de créer l'obligation pour tous les services policiers de signaler les disparitions à cette unité.

Ce dernier énoncera les modalités de collaboration ainsi que les services offerts par les différents intervenants notamment en matière d'enquêtes criminelles, de mesures d'urgence, de communication et de logistique.

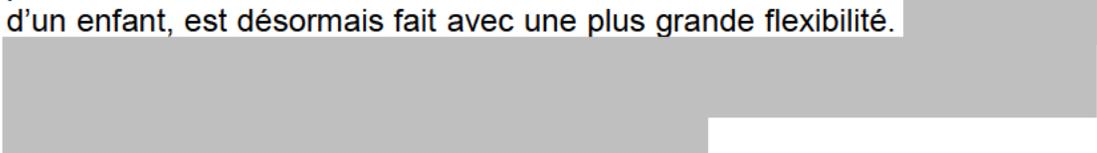
Ce plan d'opération constituera un outil de planification qui facilitera non seulement la coordination entre les intervenants décisionnels et exécutifs, mais qui favorisera également une réaction rapide et intégrée, selon l'évolution d'une situation.

Pour la deuxième recommandation :

- 2) *De procéder à un examen exhaustif portant sur sa pratique et ses actions en lien avec l'événement afin de dégager ce qui a fonctionné de ce qui n'a pas fonctionné et de tirer des enseignements pour l'amélioration des processus d'intervention en cas de disparition d'enfants².*

Soyez assurée que la tenue de rencontres de rétroaction à la suite d'opérations policières fait partie des bonnes pratiques mises en place par la Sûreté du Québec. En ce qui concerne spécifiquement les rétroactions tenues à la suite des événements de St-Apollinaire, celles-ci ont notamment mené à la révision du *Plan d'opération - Alerte Amber* qui a été partagé avec le personnel concerné de notre organisation.

De plus, en fonction des constats et de l'expérience acquise, l'évaluation du premier critère de déclenchement de l'alerte Amber, c'est-à-dire, l'enlèvement d'un enfant, est désormais fait avec une plus grande flexibilité.



Enfin, soulignons qu'une actualisation du processus entourant le traitement des dossiers de disparition, notamment par la mise à jour des divers documents de référence, était déjà entamée lors de la survenue de ces événements. Celle-ci a été complétée à la suite des cas en question et une diffusion de la documentation au personnel de l'organisation a été effectuée. Par ces actions, la Sûreté vise à s'assurer du maintien et de la mise à jour des connaissances et de l'état de préparation de ses membres qui sont susceptibles d'être impliqués dans ce type d'événement.

² Recommandation adressée à la Sûreté du Québec dans les rapports d'investigation de la Coroner Me Sophie Régnière N/réf. : 2020-04602, 2020-04603 et 2020-04844 5943.

En ce qui concerne la troisième recommandation :

- 3) *De revoir des protocoles de communication en situation d'urgence afin d'optimiser la diffusion des messages, permettant une diffusion plus rapide et plus efficace, avec le maximum d'informations pouvant être partagées et en utilisant le maximum de médias de masse³.*

De multiples actions ont été mises en place en matière de communication d'urgence et de transmission d'informations aux différents partenaires et médias.

Puisque la vélocité du partage d'informations est cruciale dans de telles circonstances, la dynamisation d'un nouveau formulaire de transmission des informations réalisée en partenariat avec le ministère de la Sécurité publique représente une avancée majeure. La simplification documentaire ainsi que l'allègement des processus d'approbation et de la structure de communication favorisent une diffusion plus rapide et efficace lors de ces situations d'urgence. De plus, la revue des lignes éditoriales de nos plateformes sociales rend maintenant notre compte Twitter plus opérationnel et dynamique. Ces enrichissements permettent d'optimiser l'ensemble du processus de diffusion d'informations lors d'alerte Amber.

Dans un souci d'amélioration continue, nous venons d'instaurer un mécanisme permettant de diffuser des messages pour sensibiliser la population en amont d'un déclenchement d'alerte Amber. Cette « veille d'alerte Amber » indiquant que les policiers enquêtent sur une possible disparition d'enfant pourrait être diffusée via les médias de masse afin d'augmenter les informations privilégiées pouvant nous être rapportées.

Pour conclure, afin de coordonner la complétion des actions en cours qui permettront de rencontrer les recommandations formulées à la Sûreté du Québec, la Direction de la vérification a été mandatée pour en effectuer le suivi, conformément aux procédures en vigueur. À cet effet, une prochaine communication suivra postérieurement.

Veillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

La directrice générale par intérim,

Johanne Beausoleil

³ Recommandation adressée à la Sûreté du Québec dans les rapports d'investigation de la Coroner Me Sophie Régnière N/réf. : 2020-04602, 2020-04603 et 2020-04844 5943.